

Économie circulaire, transition écologique & ESS

Dans un contexte d'urgence climatique et de raréfaction des ressources naturelles, les conseils départementaux ont toute leur place pour participer à la transition écologique et la justice sociale.

Chefs de file de la résorption de la précarité énergétique (loi MAPTAM), ils doivent également

élaborer un Plan départemental de prévention et de gestion des déchets.

Ils peuvent s'appuyer sur les structures de l'ESS qui sont des partenaires indispensables, en tant qu'acteurs pionniers de la transition énergétique, du réemploi et de l'économie circulaire.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Mobiliser la commande publique responsable

Les départements peuvent dans le cadre de leur commande publique (voir fiche n°12) inclure des clauses sociales ou environnementales. Ils peuvent également intégrer une approche en coût global, "le coût cycle de vie", et développer des partenariats d'innovation qui permettent notamment de renforcer la dimension recherche & développement.

La loi économie circulaire prévoit par ailleurs que depuis le 1er janvier 2021, les collectivités doivent veiller, lors de leurs achats, à « réduire la consommation de plastique à usage unique et la production de déchets » et à acquérir des biens « issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrer des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit. »



Assurer l'exemplarité de la collectivité

Les départements peuvent sensibiliser les agents aux enjeux et gestes de l'économie circulaire.

Ils peuvent également assurer l'alimentation de leurs bâtiments en électricité renouvelable locale et coopérative, mettre en place un plan de rénovation thermique ou de production d'énergies renouvelables sur leurs bâtiments en lien avec des acteurs de l'ESS.

Les départements peuvent aussi remplacer ou étoffer leur flotte de véhicules en ayant recours aux services locaux d'autopartage de structures de l'ESS telles que **Citiz**.



Soutenir les acteurs solidaires de l'économie circulaire

Les acteurs de l'ESS sont pionniers dans de nombreuses filières de recyclage et de réemploi (papier, textile, déchets électroniques,...). Les départements peuvent par exemple mettre en place des appels à projets spécifiques pour soutenir les acteurs de l'économie circulaire.



Développer le réemploi de matériel médical d'occasion

Dans une démarche d'économie circulaire, les départements peuvent nouer des partenariats avec des structures de l'ESS telles qu'**Envie Autonomie**, qui récupère du matériel médical qui n'est plus utilisé, le trie, le reconditionne et le loue ou vend à petits prix.

Dans le Pas-de-Calais, le conseil départemental a retenu l'antenne FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion, reconnue d'utilité publique) de la Côte d'Opale pour développer le programme **Aidotec** ("Aide d'occasion technique") proposant une large gamme d'aides techniques et d'accessoires remis en état. Ces initiatives contribuent ainsi à la création d'emplois, à l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap en favorisant leur maintien à domicile par un accès facilité et à moindre coût à des aides techniques nécessaires à leur vie quotidienne.

Une cour de collège réaménagée en économie circulaire

En 2017, le département de l'Isère a lancé une expérimentation sur plusieurs collèges pour accompagner un groupe d'élèves volontaires dans des projets d'économie circulaire. Parmi ceux-ci, le réaménagement de la cour d'un collège à partir de mobilier abandonné et de déchets d'entreprises locales. Le réaménagement a été réalisé par des élèves dans le cadre d'un accompagnement par le chantier éducatif grenoblois Synergie et le collectif Bam.





S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour améliorer la **qualité des logements** et accompagner les ménages en **précarité énergétique**

Baisse de la facture ou des émissions de CO2, la recherche d'une meilleure efficacité énergétique est devenue un critère de qualité pour un logement. Les départements et l'ANAH soutiennent de nombreuses opérations de rénovation thermique pour des propriétaires bailleurs privés, des propriétaires à petits revenus, ou en lien avec des bailleurs sociaux. Ils peuvent contribuer à faire connaître et mobiliser des réseaux d'acteurs de l'ESS, comme les **SCOP du bâtiment**.

Les départements sont également gestionnaires du Fonds de Solidarité pour le logement. Afin d'accompagner les changements de comportements des particuliers, notamment ceux en situation de précarité énergétique, les départements et les **agences locales de l'énergie et du climat (ALEC)** peuvent faire appel à des acteurs de l'ESS pour les sensibiliser aux économies d'énergie. Pour exemple, le **département de Gironde** déploie, dans le cadre de sa stratégie de résilience territoriale, un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) et a passé des conventions avec les **Compagnons Bâtisseurs** et la **Fondation Abbé Pierre** pour accompagner les ménages en précarité énergétique.

L'accompagnement d'Ulisse Energie en Isère



ULISSE Energie est titulaire d'un marché réservé à des SIAE « Lutter contre la précarité énergétique des propriétaires et locataires en Isère - Mise en œuvre d'un service départemental d'accompagnement personnalisé » du département de l'Isère. Ce dispositif est mobilisé à la demande des travailleurs sociaux du département ou des CCAS, des juristes de l'ADIL, des représentants des fédérations de locataires ou sur proposition de l'opérateur du dispositif « Mieux habiter et sortir du mal logement ». ULISSE Energie est en charge de l'animation et du suivi du dispositif, du traitement des situations de précarité énergétique en lien avec le comité technique, du diagnostic sociotechnique des usages de l'eau et de l'énergie dans le logement. En parallèle, l'association est conventionnée Entreprise d'Insertion pour 5 ETP et elle est membre du GES ULISSE qui s'est transformé en SCIC à mission courant 2021.

Le démonstrateur du réemploi de Construire Solidaire



La SCIC Construire Solidaire est un réseau de structures engagées notamment dans l'éco-construction et le réemploi. Reconnue comme PTCE, Construire Solidaire s'installe en 2020 sur un nouveau site qui se veut démonstrateur du réemploi, de la réutilisation et des matériaux biosourcés, qui accueille des formations sur les thématiques de la construction durable et solidaire et participe au développement des filières.

Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a apporté en 2020 un soutien financier exceptionnel à hauteur de 100 000 euros au PTCE Construire solidaire, dans le cadre du fonds pour l'adaptation et la transformation solidaire de son Plan de rebond écologique et solidaire.



Lutter contre le **gaspillage alimentaire** dans les cantines des collèves

Les départements peuvent encourager la lutte contre le gaspillage alimentaire et une meilleure gestion des bio déchets dans les cantines, en proposant par exemple des diagnostics et ateliers de sensibilisation aux établissements, ou encore une aide à l'investissement pour l'acquisition de tables de tri ou de composteurs.

Par exemple, le **département du Val-de-Marne** fait appel à l'association **Écophylle** pour former des éco-délégués et les sensibiliser au gaspillage alimentaire.



Soutenir le développement de **projets citoyens de production d'énergies renouvelables**

Les départements peuvent faciliter le montage de projets : mise en relation, mise à disposition de foncier, soutien administratif, modification des documents d'urbanisme... Ils peuvent également investir dans les projets en cours via leur SEM ou en participant au capital d'une SCIC de production.

Soutien aux projets citoyens d'énergie renouvelable en Meurthe-et-Moselle



Le département a mis en place en 2021 un [dispositif de financement des projets citoyens d'énergie renouvelable](#). Les modalités d'intervention diffèrent en fonction de la maturité des projets : en phase d'émergence, possibilité de financer le reste à charge de la partie étude non financée par le programme Climaxion (jusqu'à 5000 €), et en phase de développement, participation au capital de la structure dans une logique d'amorçage (jusqu'à 8 000€).

Ressources pour aller plus loin

- Cycle de conférence en ligne RTES [Filières & ESS](#)
- Guide d'Énergie Partagée "[Les collectivités territoriales, parties prenantes des projets participatifs et citoyens d'énergie renouvelable](#)", 2017
- Dossier [économie circulaire](#) et [transition énergétique](#) de l'Avisé, et le [site internet](#) du CERDD.

